

Maître Marie-Pierre LIEURADE

Huissier de Justice

19, Avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil

Email : pecastaing.lieurade@huissier-justice.fr



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 22 Octobre 2020

Page 1 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE VINGT DEUX OCTOBRE

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la Résidence « LE CHENE POINTU » à Clichy Sous Bois 93, Allée Maurice Audin, allée Jules Védrières, allée Louis Blériot, pris en la personne de son administrateur judiciaire la SELARL AJAssociés, au capital de 2.539.458 €, immatriculée au RCS Versailles 423 719 178 – dont le siège est 10, Allée Piere de Coubertin à Versailles, agissant par l'intermédiaire de Maître Franck MICHEL, administrateur judiciaire.

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement afin de saisie immobilière délivré en date du 30 Juillet 2020 par acte de Me EMERY Huissier de Justice à Paris.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 3, Allée Frédéric Ladrette à CLICHY SOUS BOIS, **Lot 421 7ème étage porte 2**, dont est propriétaire Monsieur Teddy THUDOR, et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice, sis 19 Avenue Marcel Dassault
93370 MONTFERMEIL, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, me suis transportée 3 Allée Frédéric Ladrette à CLICHY SOUS BOIS,

Où étant ce jour sur place,

J'ai constaté ce qui suit :

Après avoir frappé à la porte à plusieurs reprises, et personne ne répondant à mes appels, je procède alors à l'ouverture de la porte en présence d'un serrurier et de deux témoins.

Constat du 22 Octobre 2020

Page 2 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS

Je procède alors à l'objet de ma mission.

Les lieux consistent en un appartement, comprenant une pièce principale, une cuisine, deux chambres, une salle de bains et un WC.

Le système de chauffage est collectif.

Les façades de l'immeuble sont en mauvais état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également en mauvais état.

Les parties communes sont en mauvais état d'entretien.



Les lieux sont distribués comme suit :

Lors de mon arrivée sur les lieux, je constate que ceux-ci sont vides et en travaux.

L'entrée et son placard renfermant le tableau électrique :

Le carrelage de l'entrée recouvrant le sol est en très bon état.

La peinture recouvrant les murs et le plafond est à l'état neuf.

Le placard comprend un tableau électrique muni de disjoncteurs.

Le sol est à l'état brut, dépourvu de tout revêtement.

Constat du 22 Octobre 2020

Page 3 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



La peinture recouvrant les murs et le plafond est à l'état neuf.



La cuisine :

Le carrelage recouvrant le sol est en très bon état.

La peinture des murs et du plafond est à l'état neuf.

L'équipement comprend :

- Un évier à deux bacs équipé d'un robinet mélangeur.
- Une plaque vitrocéramique/induction à quatre feux
- Une fenêtre à deux vantaux à simple vitrage équipée de volets en très mauvais état.



Constat du 22 Octobre 2020

Page 4 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



La chambre :

Le carrelage recouvrant le sol est en très bon état.

La peinture des murs et du plafond est également à l'état neuf.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à deux vantaux à simple vitrage.
- Un point lumineux central.



Le séjour :

Le carrelage recouvrant le sol est en très bon état.

La peinture des murs et du plafond est à l'état neuf.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à quatre vantaux à simple vitrage équipée de volets.
- Un point lumineux central.

Constat du 22 Octobre 2020

Page 5 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





La salle de bains

Le carrelage de protection bordant les murs de la baignoire est en très bon état.
Le carrelage au sol est en très bon état mis à part trois carreaux en cours de changement.
La peinture des murs et plafond est en très bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire à l'état neuf muni d'un mitigeur et une colonne de douche.
- Un lavabo neuf muni d'un mitigeur.



Constat du 22 Octobre 2020

Page 6 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les toilettes :

Le linoléum recouvrant le sol est en très bon état.
Le peinture des murs et du plafond est à l'état neuf.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC à l'état neuf.
- Un point lumineux central.



***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

Constat du 22 Octobre 2020

Page 7 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

